

Le Mans, le 11 mars 2021

M. Julien Cristofoli & Mme Marianne Masson
Co-Secrétaires Départementaux·les
SNUipp-FSU de la Sarthe

à
M. l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
de la circonscription **Le Mans Est**

Objet : Lettre ouverte concernant le « Plan de 5 semaines pour les enfants aux difficultés très persistantes »

Monsieur l'inspecteur,

Des collègues de la circonscription Le Mans Est nous ont alerté·es concernant le « **Plan de 5 semaines pour les enfants aux difficultés très persistantes** » afin d'en connaître le cadre réglementaire d'une part, pour exprimer leur réticence d'autre part.

Concernant le cadre réglementaire, l'article L912-1-1 du code de l'éducation¹ indique :

« La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. »

La note n°8² que vous avez adressée aux écoles stipule d'ailleurs à plusieurs reprises qu'il s'agit de propositions.

Dans cet esprit et au regard du code de l'éducation, nous pouvons donc en conclure que les collègues sont bel et bien libres de s'emparer ou non de votre « Plan de 5 semaines », selon qu'il s'avère pertinent ou pas pour leurs élèves.

Concernant la réticence de nos collègues nous ne pouvons que leur donner raison.

Plusieurs remarques s'imposent :

- Vous souhaitez vous appuyer sur les résultats des évaluations nationales pour déterminer quel·les élèves pourraient bénéficier de ce « Plan de 5 semaines ». Il nous semble important de rappeler que les résultats d'une évaluation révèlent souvent peu d'éléments que les enseignant·es ne connaissent déjà, sur les difficultés de leurs élèves. Ces résultats donnent une vision figée à un instant T, mais même lorsqu'un·e élève est en grande difficulté, elle ou il n'est pas « au bord du chemin » comme vous semblez le penser. Elle ou il progresse au rythme qui est le sien dès lors que son enseignant·e, mais également les RASED, sa famille... peuvent l'accompagner, l'encourager, lui apporter l'aide dont elle/il a besoin. Si cela n'apparaît pas dans les tableaux, les enseignant·es, elles et eux le savent...

- En mettant l'accent sur certains items (cf outils n°1), vous souhaitez cibler des élèves qui ne parviennent pas du tout, à ce stade de l'année, à encoder/décoder, qui ne connaissent pas le nom des lettres et les sons produits, qui ne parviennent pas à manipuler des phonèmes. On peut alors s'interroger sur ce ciblage car a contrario, les enseignant·es le constatent chaque année : certain·es élèves acquièrent ce type de compétences, mais n'ont pas ou peu accès au sens. Leurs difficultés de compréhension s'observent alors bien souvent dans tous les domaines d'apprentissages. Ces élèves méritent tout autant l'attention de leurs enseignant·es à ce stade de l'année, comme à chaque moment de leur scolarité d'ailleurs.

Nous ne pouvons que partager la légitime inquiétude des enseignant·es lorsque le prisme de l'évaluation devient la boussole pédagogique. De nombreux chercheur·euses en sciences de l'éducation le disent : le

1 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006525569/

2 <https://stocad.ac-nantes.fr/index.php/s/S4fK9gr7dWtXM9b?path=%2FNote%20IEN#pdfviewer>

« Teaching to the test » anglosaxon condamne l'école à finir par n'enseigner que ce qu'elle évalue. Comme le dit Roland Gori, « le test construit l'habitus, la capacité à réussir le test, mais pas la capacité à penser ».

- Vous employez le terme de difficultés « très persistantes ». Ne s'agit-il pas alors précisément des élèves qui relèvent prioritairement du RASED ?

Le SNUipp-FSU rappelle régulièrement la nécessité de réouvrir les postes E, G, psy, fermés au cours de la dernière décennie. L'absence de RASED complets sur tout le territoire, permet de moins en moins une prise en charge optimale des élèves, particulièrement de celles et ceux qui rencontrent des difficultés persistantes au point qu'elles et ils sont « empêché-es » d'apprendre.

Nous le déplorons certes, mais nous déplorons davantage encore que vous puissiez considérer qu'un « Plan de 5 semaines » pourrait se substituer au travail d'analyse, de prévention, d'accompagnement et de suivi réalisé par les enseignant-es spécialisé-es et les psychologues de l'Éducation Nationale en lien étroit avec les enseignant-es des écoles.

- Le « Plan de 5 semaines » prévoit de concentrer l'aide sur deux domaines d'apprentissage « la lecture et l'écriture » pour les élèves en grandes difficultés.

Permettez-nous, de douter de la pertinence d'une telle démarche. Si l'objectif à atteindre est bien d'apprendre à lire et à écrire, ces élèves aux difficultés « très persistantes », ont le plus souvent un rapport à la lecture et à l'écriture pour le moins contrarié, « empêché » disait Serge Boimare lors de la conférence du 14 janvier dernier. Or, M. Boimare a attiré l'attention des collègues nous ont-elles/ils dit, sur le fait que faire et refaire ce qui n'a pas marché risque de renforcer la difficulté plutôt que d'aider à la surmonter... À l'inverse l'auteur reconnu de « L'enfant et la peur d'apprendre » les a invité-es à varier les modalités d'apprentissage à partir de ce qu'il nomme « le nourrissage culturel » et l'entraînement à débattre et argumenter.

Vous conviendrez que le « Plan de 5 semaines » apparaît dans ce cadre comme en totale contradiction avec ces préconisations. Nous le regrettons car en plus de dévoyer le propos de M. Boimare, il place les enseignant-es face à des injonctions paradoxales, qui génèrent notamment une profonde souffrance au travail.

- Vous semblez ne pas tenir compte de la différence entre le travail de différenciation et d'adaptation que les enseignant-es mènent régulièrement sinon quotidiennement avec les élèves les plus en difficulté. Elles et ils n'ont pas attendu le « Plan de 5 semaines » pour retravailler « les compétences de GS non encore stabilisées ». Elles et ils continueront à le faire dès lors qu'elles et ils l'estimeront nécessaire à un rythme et avec des supports adaptés à chaque élève, à chaque groupe et chaque classe.

- Au prétexte de ne pas surcharger les adjoint-es, vous avez par ailleurs demandé aux collègues de circonscription (conseillers-ères pédagogiques, eRUN, etc.) de rédiger les PPRE « Elan » pour ces élèves. En réalité, par cette démarche, il nous semble que vous dépossédez de leur expertise les équipes (enseignant-es de la classe et membres des RASED), car ce sont elles et eux qui connaissent le mieux leurs élèves et sont donc plus à même de rédiger ce contrat. Ce qui nous interroge fortement, c'est par ailleurs la légalité de la démarche, puisque les familles ne seront informées de ce dispositif et de la mise en place du PPRE qu'à partir de la mi-avril.

De plus, cela nous semble être en profonde contradiction avec l'esprit d'un PPRE dont l'objectif est précisément d'associer la famille pour que l'enfant se sente « autorisé-e » et « encouragé-e » à progresser.

- Le Plan 5 semaines prévoit de consacrer, d'après vos préconisations, deux fois 30 minutes par jour pendant 5 semaines et ce uniquement aux élèves concerné-es, tout en laissant les autres élèves en autonomie complète.

Cette organisation nous interroge et interroge nos collègues sur quatre points :

- quant à sa faisabilité dans les classes de CP non dédoublées, d'autant qu'il n'y a pas d'accompagnement prévu par les collègues en circonscription, comme c'est le cas en REP+,

- quant à l'exigence qui anime tout·e enseignant·e de faire progresser chaque élève, quel que soit son niveau. Certain·es, à ce stade de l'année, viennent d'entrer dans la lecture et ont besoin d'un important étayage de leur enseignant·e pour poursuivre leur progression.
- quant à la centration du plan sur les tâches de codage/encodage, individualisées qui plus est, elle nie la dimension profondément culturelle et collective de la lecture, notamment pour les élèves plus éloigné·es des attendus de l'école.
- les directrices et le directeur de REP+ risquent d'être impliqués dans ce dispositif de manière chronophage. Chacune et chacun sait que leur temps est très précieux et que leur fatigue est grande. Leur disponibilité pour les collègues, les élèves, les parents, les partenaires extérieur·es est un élément clé du bon fonctionnement de l'école. C'est donc un fragile équilibre qui risque d'être bouleversé par le « Plan 5 semaines » alors que l'administration dit travailler à l'allègement des tâches liées à la direction d'école.

Il nous apparaît que ce Plan de « 5 semaines », conçu sans les premières et les premiers concerné·es, les enseignant·es, s'apparente à un dispositif plaqué qui ne correspond pas forcément à leurs attentes ou à leurs besoins. Pire, il concourt à nier leur travail et leur investissement quotidien notamment auprès des élèves « empêché·es » d'apprendre. Dans ces conditions il sera difficile pour elles et pour eux et a fortiori pour leurs élèves, de se l'approprier, d'y donner corps et sens et ce faisant d'accompagner les progrès des élèves. En ce sens, le « plan » impose une place d'exécutant·e et non de conceptrice·teur aux enseignant·es

Enfin, vous pointez à plusieurs reprises que les enseignant·es « ont beaucoup œuvré », qu'elles et ils « ont mené un important travail », qu'elles et ils partagent « votre ambition concernant les élèves les plus fragiles » et nous vous rejoignons sur ces points.

Alors Monsieur l'inspecteur, nous vous demandons de leur faire confiance comme de faire confiance aux élèves, en mots et en actes, dans le respect du code de l'Éducation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, nos sentiments distingués.

Julien CRISTOFOLI et Marianne MASSON



Co-Secrétaires Départementaux
du **SNUipp-FSU** de la Sarthe